

COMPTE-RENDU
Séance du Conseil Municipal
du 9 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un et le neuf janvier à 10 heures, le Conseil Municipal de la commune de GALAN, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Martine LABAT (Maire).

Présents : LABAT Martine, RIVAL Evelyne, LAGLEYZE Anne-Marie, BOUSSIER Jean-Yves, BRILLOUET Jean, LAPEYRE Laurent, DESGARDIN Claire, MAMER Françoise, BASTIN Dona, CAZABAT Jérôme, SOYER William, HEBRARD Karine.

Absents excusés : HOLUBOWICZ Serge, MORLAIS Jean-Claude

Procurations de vote : HOLUBOWICZ Serge à SOYER William
MORLAIS Jean-Claude à BASTIN Dona

Secrétaire de séance : Madame RIVAL Evelyne

Madame le Maire présente ses vœux à tous les conseillers municipaux

Elle annonce la démission de Stéphane GALFRÉ pour raison personnelle.
Comme il était référent sécurité, William SOYER le remplacera.

1 – Demande de subvention FAR 2021

A – Travaux bâtiments

Pose de double vitrage à l'appartement du 1^{er} étage 23 rue d'Etigny : devis de la SAS P.L.H. à Lanaspède pour un montant de 6 488 € H.T., 6844,84 € TTC.

Vote à l'unanimité

Travaux Voirie 2021

Devis de l'entreprise DASTUGUE :

A- Proposition complète : 41 956,20 € HT, soit 50 347,44 € TTC

Impasse du Barrasquet, Rue du Chevrier, Rue de la Diligence, Les Masseys : du chemin du Meunier à la RD 10, partie dégradée (LOPEZ CARRERE) et partie dégradée « CARRERE » chemin du Meunier, Rue de Hount Hérède

B – Proposition partielle : 29 194,20 € HT, soit 35 033,04 € TTC

Impasse du Barrasquet, Rue du Chevrier, Rue de la Diligence, Les Masseys : du chemin du Meunier à la RD 10, Rue de Hount Hérède

Un conseiller municipal a proposé l'empierrement de la rue de la Diligence ; le coût risque d'être élevé.

Concernant la rue de Hount Hérède, prévoir d'ouvrir une tranchée sur un terrain agricole, à voir avec le propriétaire.

Vote à l'unanimité proposition B

Stade Georges Sabatier : Réseau d'arrosage

Devis de l'entreprise DASTUGUE

A- Proposition 1 : 1 952,00 € HT soit 2 342,40 € TTC

Dépose et repose d'un nouveau réseau d'arrosage

B- Proposition 2 : 1 520,00 € HT soit 1 824,00 € TTC

Emboîtement de tube dans busage existant : solution non garantie, sous réserve de passage possible

Vote à l'unanimité proposition 1

Un conseiller municipal expose les problèmes du canal d'irrigation pour arroser le stade, voir si possibilité de droit de pompage sur la petite Baïse

2 - Convention pour prise en charge des frais de fonctionnement de l'école de CAPVERN

Proposition de convention envoyée par la Mairie de CAPVERN, pour un enfant de GALAN fréquentant l'école de CAPVERN pour l'année scolaire 2020/2021

Refus à l'unanimité

3 – Le personnel : astreintes

Madame le Maire informe le conseil municipal que 2 agents ont réclamé une indemnité d'astreinte pour la station d'épuration le week-end. Le montant des astreintes s'élève à 116,20€ par agent, un agent d'astreinte par week-end.

Un membre du conseil municipal a proposé qu'un conseiller municipal assure la garde.

Jeudi 14 janvier, Madame le Maire doit rencontrer une personne compétente à la station d'épuration et se fera expliquer le fonctionnement.

Un conseiller municipal demande que soit proposé à chaque employé municipal d'assurer une astreinte, cela leur permettra d'améliorer leur salaire. (voir la nécessité de se déplacer la nuit et voir si possibilité de gérer à distance).

4 - Changement de fournisseur d'énergie au 01 01 2021

La loi relative à l'énergie et au climat n°219-1147 du 08/11/2019 prévoit que les consommateurs non domestiques (collectivités, entreprises ...) qui emploient 10 personnes ou plus ou dont le chiffre d'affaires, les recettes et la totalité du bilan annuel excèdent 2 millions d'euros ne seront plus éligibles au tarif réglementé de vente d'électricité, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Etant donné que notre commune emploie plus de 10 salariés, une consultation a été lancée ; plusieurs entreprises ont été contactées : TOTAL DIRECT ENERGIE, ANTARGAZ Energies, EDF Collectivités, ENGIE. TOTAL DIRECT ENERGIE et EDF COLLECTIVITES ont transmis leurs propositions pour les bâtiments communaux et l'éclairage public tandis qu'ANTARGAZ a adressé une proposition seulement pour les bâtiments communaux.

L'entreprise TOTAL DIRECT ENERGIE a présenté l'offre la plus avantageuse autant sur les tarifs de l'abonnement que sur les tarifs des consommations (5 € HT mensuel pour l'abonnement et 6,50 centimes d'euros HT du kWh pour les consommations) sur chacun des sites. Un contrat a été souscrit avec TOTAL DIRECT ENERGIE avec effet au 1^{er} janvier 2021 pour les bâtiments et l'éclairage public. 2 contrats sont à revoir ; l'école et la salle des fêtes (contrat jaune).

5 - Encaissement de chèques.

Suite à erreur de mandatement, remboursements de la SAS MISSYL de la SAS AMERI, d'où encaissement de 3 chèques.

Vote à l'unanimité

6 – Informations et questions diverses

- Maison BEAUPUY : vente

Le mandat est en cours, mise à prix entre 90 000 € et 120 000 €.

Une visite est programmée. Voir si le nouvel acheteur peut conserver le locataire actuel.

Les agents communaux doivent ranger leur atelier et vider le garage Beaupuy. La charpente stockée dans ce garage pourra servir à faire un appentis aux ateliers municipaux.

- Ancienne gendarmerie

Gwénaél Faulong semble intéressé par les appartements.

Le permis de construire concernant le funérarium devrait être délivré prochainement.

- Local au-dessus de l'épicerie 6 place de la Bastide

Un kiné devrait s'y installer, il va commencer à amener du matériel. Un engagement est pris pour le 1^{er} Mai, loyer 600 €.

Quelques travaux sont à prévoir, électricité, cloisons et sol, par le biais du bourg centre, une subvention sera demandée.

- Travaux à l'église.

Nous devons contacter un artisan de La Barthe de Neste pour réparer la croix et mettre l'installation paratonnerre aux normes.

- Fontaine Place des Ormeaux

Voir avec les jardins d'Aurélien.

- Vœux à la population.

Vu la situation sanitaire actuelle, la traditionnelle cérémonie des vœux n'aura pas lieu.

Le bulletin municipal sera distribué avec un petit présent pour chaque famille ; une proposition a été faite par la biscuiterie Védère

- Bilan de la dernière réunion du comité des fêtes : 9 jeunes étaient présents

- Point d'informations touristiques et numérique : ouverture prévue au printemps si les conditions sanitaires le permettent.

Le Maire, Martine LABAT

